Motion interne N° 150

Sessions du Parlement : siéger et voter à distance

Vincent Hennin (PCSI)

cf. annexe

Vincent Hennin (PCSI)

Urgence demandée

cf. annexe.

Co-signataires

Intervention déposée officiellement le 18 novembre 2020

Documents annexés

- mi150.pdf

pcsi jura
La force de l'indépendance

Motion interne no : 150

Sessions du Parlement : siéger et voter à distance

Il semble acquis aujourd'hui que nous devons non seulement repenser l'État, mais également ses méthodes de fonctionnement afin d'assurer le travail et les prestations à fournir. Le télétravail instauré au sein des départements et des services cantonaux, mais aussi pour la tenue de séances en visioconférence pour les commissions parlementaires, attestent des efforts déjà entrepris. Cette énumération n'est de loin pas exhaustive.

Passé une période pour le moins chaotique dans la programmation de nos sessions, il apparaît aujourd'hui opportun de se doter des moyens légaux et informatiques permettant à chacun-e de siéger, lorsque ce n'est pas possible en présentiel, de façon virtuelle. Il faut assurer à chaque député-e son droit de représentativité.

Le sujet a déjà été évoqué au bureau du Parlement. Cette motion veut donner l'impulsion nécessaire afin de garantir que notre législatif et ses élu-e-s puissent remplir leur mission en tous temps et ce en dépit de toutes les contraintes liées à la crise sanitaire qui malheureusement s'inscrit dans la durée.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Parlement de valider la mise en œuvre d'un cadre légal et l'accès à une solution informatisée permettant aux député-e-s de siéger à distance lorsque cela s'avère utile et nécessaire.

Delémont, le 18 novembre 2020

Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin

pcsi jura
La force de l'indépendance

Au bureau du parlement

DEMANDE D'URGENCE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,

Comme l'autorise l'article 59a du Règlement du Parlement de la RCJU, l'urgence est demandée pour le traitement de la motion interne «Sessions du Parlement : siéger et voter à distance».

Afin de garantir aux parlementaires leur capacité d'exercer leur devoir d'élu-e, il est aujourd'hui urgent que notre Parlement affiche sa volonté de se doter d'un cadre légal et des outils nécessaires afin de siéger en non présentiel, causes et cas à définir.

En espérant que vous serez sensibles aux arguments avancés, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Présidents de Groupe, nos meilleures salutations.

Delémont, le 18 novembre 2020

Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin